



## Compte rendu de l'Assemblée Générale du syndicat du 19 Novembre 2018

L'assemblée est ouverte à 10h30.

1. **L'ordre du jour** (doc. SYND.AG.ORD.2018-2) est approuvé par assemblée.
2. Madame Caradec Amanda est nommée présidente de séance.
  - a. Désignation des rapporteurs : Caroline Debroye se porte volontaire
  - b. Désignation des scrutateurs : Damien Soto et Gabriel Ritlewski voient leur mandat de scrutateurs renouvelé

Il y a eu 27 participants en début de séance et après 30 minutes 32 personnes. Au final 50 personnes ont participé dont 38 en salle et 12 en webcast. Le quorum est atteint.

3. **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017** (doc. SYND.AG.ORD.2018-8), est adopté.

4. **Présentation des comptes de l'année 2017, rapport financier** (doc. SYND.AG.ORD.2018-3)

- A ce jour le syndicat est composé 384 membres, les cotisations annuelles s'élèvent à 86 180 CHF. En 2017, il y avait 302 membres. Le syndicat représente environ 43 % du personnel.
- Les dépenses du syndicat sont principalement en 2017 :  
La participation au conseil de la FICSA, la participation à l'ACPAQ pour les « paycuts » et la participation à des formations sur la santé au travail et le harcèlement.
- Assurance rapatriement :  
Il a été négocié une clause particulière dans le cadre de l'assurance rapatriement afin d'améliorer le contrat de base : la famille du membre qui est décédé pourra à partir de maintenant choisir soit le pays de résidence pour le rapatriement ou soit le pays d'origine du défunt.  
Une communication sera adressée aux syndiqués prochainement.
- Assurance complémentaire Santé : Subventions au contrat MSPINT.  
Les subventions mettent en difficulté l'équilibre du contrat. Donc il est envisagé de les réduire.  
La réserve de stabilité est de 88 000 € et permet l'équilibre du contrat.

A ce jour, les subventions sont de 10 CHF pour l'assurance santé et de 5 CHF pour l'incapacité de travail. Une subvention à titre exceptionnelle de 5 CHF a été validée en 2017 pour tous les contrats, actifs et retraités afin de modérer l'augmentation des cotisations 2018. Pour 2019, cette subvention exceptionnelle sera renouvelée uniquement pour les actifs. Les cotisations 2019 augmenteront de 3%.

Un membre du syndicat, est dans l'incompréhension concernant la subvention de 10 CHF aux retraités. A sa connaissance, aucune subvention n'était versée aux retraités entre 2009 et 2016. Des recherches seront faites dans les comptes rendu passés afin de démontrer les faits. Pendant la période où M. Orsel gérait le contrat à la place de Vigny-Depierre/Henner, le passage d'actif à retraité se faisait par une augmentation de la prime de 10 CHF et l'adhésion à l'association des anciens fonctionnaires.



### **Subvention sur le budget 2018**

- 10 CHF sur la réserve de stabilité, pour pallier à l'augmentation
- 10 CHF de subvention d'origine inconnue
- 5 CHF de subvention exceptionnelle, instaurée pour lisser les couts de 2018

### **Subventions sur le budget prévisionnel 2019.**

- 10 CHF sur la réserve de stabilité, pour pallier à l'augmentation
- Proposition de maintenir ou pas la subvention de 5 CHF à titre exceptionnel pour lisser les coûts de 2019 concernant les actifs. Le montant serait pris sur la réserve de stabilité.

### **Les recettes du syndicat :**

- La Cotisation 2017 nette des membres est de 86 000 CHF et de 115 000 CHF brut, la différence vient des coûts de missions que l'administration déduit des cotisations avant de les verser au syndicat.  
Une démarche auprès de l'administration est faite afin d'éclaircir les mouvements par mission et par membre.
- Intérêt de la mutuelle des fonctionnaires : 7 600 CHF.  
Le syndicat touchera 135'000 CHF de cotisations pour 2019, cette augmentation provient de la large adhésion du personnel concernant la défense du « paycuts ».

### **Les charges du Syndicat :**

- Assurance juridique :  
9 cas sont au tribunal du BIT dont un collectif
- Avocat conseil :  
Ce poste de dépense se verra enrichi par les services de Me Dinakaran à hauteur de 10 h par an, renouvelables, afin de permettre des recours en langue anglaise.
- FICSA  
Il a été décidé de limiter la participation au conseil de la FICSA à 4 personnes au lieu de 5.  
La cotisation 2018 prévisionnelle de la FICSA sera d'environ 25 000 CHF. Cette cotisation annuelle est en perpétuelle baisse en raison de la baisse considérable des effectifs de l'UIT.
- Contrat Santé  
Les comptes du syndicat mettent en avant un déficit provisionnel 2019 de 64 000 CHF sur le contrat santé. Au regard de cela les membres ici présents accepteraient-ils une diminution des subventions ?  
Actuellement nous sommes en déficit de 34 000 CHF pour 2017.

Un membre exprime son désaccord pour la diminution de subvention en raison du fait que l'attribution de 10 CHF de subvention aux retraités n'a jamais eu lieu. D'autre part il semblerait qu'un mauvais intitulé de ligne budgétaire aurait pu être mal interprété par Vigny-Depierre/Henner lors de la passation entre l'entreprise Orsel MSPINT et Vigny-Depierre/Henner en 2016. Par conséquent il est demandé qu'aucune décision ne soit prise tant que les vérifications ne sont pas faites.

M. Jean-Louis Paleni, PdG de Vigny-Depierre, gestionnaire du contrat MSPINT (présent à cette AG 2018) se charge de clarifier rapidement les montants contestés par l'assemblée générale 2018. Il est demandé qu'un retour à la situation initiale soit fait et que les termes du contrat soient respectés. A ce titre, si le contrat ne mentionne aucune subvention aux retraités, nous attendons une proposition



de Vigny-Depierre pour compenser les subventions octroyées aux retraités depuis 2016. L'Assemblée générale décide à l'unanimité -1 du retour à la situation initiale, c'est-à-dire que seuls les actifs bénéficient d'une subvention de 10 CHF pour l'assurance santé.

Pour lisser les augmentations, le président du syndicat propose de maintenir 10 CHF de subvention de base + 5 CHF de subvention exceptionnelle, soit 15 CHF pris dans la réserve de stabilité pour les actifs en 2019. Il y aura également 3% d'augmentation des cotisations pour 2019 pour tous les contrats. Il est rappelé que le contrat Vigny-Depierre MSPINT/Henner est une assurance santé complémentaire à l'assurance Cigna. Les détails des prestations se trouvent sur le site du syndicat.

### **Fond d'entraide**

En 2017, 7 cas et en 2018, 11. Le fonds était doté de 150 000 CHF à ses débuts. Le syndicat a pu soutenir une aide totale de 51 000 CHF juste pour l'année 2017. Il y a eu à ce jour 37 000 CHF d'aide en plus pour 2018. Un seul cas de mauvais payeur est à déplorer, ce cas est passé au contentieux du syndicat. Il est rappelé que si les personnes ont des difficultés supplémentaires, il est important d'en avvertir la trésorière le plus tôt possible afin d'éviter le recours juridique.

**Cotisation Volontaire Mensuelle**, cette cotisation payée par le personnel de l'UIT non syndiqué est une participation à la cotisation FICSA. Cette année le montant annuel versé a été de 504 CHF.

Le président du syndicat donne lecture de la certification des comptes faite par Mme Orsini du cabinet Exaplan réviseuse fédérale aux comptes.

Suite à la lecture des comptes il est demandé de les valider.

Une demande de réserve est proposée au regard des désaccords cités plus haut : un accord est donné pour la phrase suivante : « Les comptes sont réputés exacts, sous réserve qu'Henner révise sa facturation au moment de la passation de la gestion du cabinet Orsel de MSPINT à la gestion de MSPINT par Vigny-Depierre/Henner, et ce depuis 2016 ».

Validation des comptes par Mme Orsini est faite à l'unanimité avec la réserve énoncée ci-dessus.

Une information sera faite aux membres du syndicat dès que possible concernant le point ci-dessus.

D'autre part, le paiement de l'assurance juridique étant intervenu en début d'année 2017 et en fin d'année 2017, les comptes sont momentanément déficitaires.

### **Ajustement de l'assistance juridique**

Dans le but d'assurer un support en anglais à nos collègues anglophones, le syndicat propose les services de Me Dinakaran. Les conditions de contrat seront identiques à celles de Me Vareil, à savoir que les heures non utilisées seront reportables et que seules les heures utilisées sont payées.

Le second atout d'avoir deux avocats est la possibilité de défendre 2 staffs dont les querelles sont dirigées vers les mêmes personnes. Dans ce cas précis Me vareil ne peut pas défendre les deux personnes membre du syndicat en même temps, d'où problème ! D'autre part dans ce cas précis, l'ouverture d'un cas à la CAP serait beaucoup plus onéreuse.

Le syndicat, de plus, recherche un avocat, de droit suisse afin de faire face à des litiges en Suisse.



L'assemblée accepte que dans le budget prévisionnel, il y ait 20 heures de service juridique supplémentaire ce qui fait 4 mille euros (4 000). Après discussion, 18 membres sur 34 sont d'accord pour ce contrat juridique supplémentaire.

L'assemblée générale accepte le budget prévisionnel sous réserve que les comptes de l'assurance complémentaire santé soient clarifiés et révisés par Vigny-Depierre/Henner au moment de la passation Orsel MSPINT-Vigny-Depierre/Henner depuis janvier 2016. Le syndicat s'engage à tenir informé ses membres rapidement.

#### **5. Rapport d'Activité du Comité du Syndicat (doc. SYND.AG.ORD.2018-4)**

- Rapport FICSA (doc. SYND.AG.ORD.2018-6)
- Point sur la modification de l'ajustement de poste de la place de Genève « paycuts ». Demande à la Ficsa qu'elle dégage une enveloppe pour les avocats de Genève. Les membres de la fédération ont refusé.
- Mutuelle santé MSPINT - Vigny-Depierre/Henner : la grille tarifaire 2019 sera produite dans les prochaines semaines. Réunion de concertation : le contrat est à l'équilibre. En 2018 la mutuelle compte 175 contrats d'actifs et 144 contrats de retraités.
- Assistance juridique le contrat CAPS analyse nos cas sur 7 ans. A ce jour le taux de rentabilité est de 124%.
- Concernant le jugement de la caisse maladie, une communication a été faite en juillet à ce propos. Le résultat rendu par le tribunal est insatisfaisant pour les plaignants.
- Allianz contrat assurance juridique famille : un contrat de garantie type familiale est proposé avec un rabais de -10% sur le prix public (contrat « Privalex »). M. Reymond de la société First-Partner se tient à la disposition des assurés pour tous renseignements.
- Relations avec l'administration de l'UIT, 2017 a été une année fructueuse en raison des problématiques des « paycuts ». L'administration a laissé du temps au comité du syndicat pour travailler sur le sujet en 2017.
- Me Sicault représente le personnel de l'UIT suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2018 au sujet des « paycuts ».

Partenariats :

Assurance Vigny-Depierre pour les assurances sur la France et First-Partner pour les assurances sur la Suisse.

BCGE,

Vitam park,

Cinémas : prix négocié sur le cinéma Gaumont/Archamps : tickets valable partout en France et Balxert en Suisse.

Voitures : Mercedes et bientôt BMW.

Tous les partenariats sont présentés sur le site web.

Pour les tous partenariats et autres travaux, le syndicat souhaiterait que l'administration fasse un effort plus important pour offrir les décharges de temps nécessaire à tous les travaux du comité du syndicat.



**6. Révision des statuts (Procédure de saisie de l'assistance juridique et ajustements mineurs - doc. SYND.AG.ORD.2018-7).**

Les modifications ne pouvant pas être vues à l'écran, il est difficile de se prononcer.

Quelques points sont soulevés et échangés par les membres :

L'aide du personnel se fait « au feeling », en revanche l'aide doit être faite aux syndiqués en priorité.

La défense doit se faire en fonction du statut du personnel. Le membre qui souhaite un conseil doit s'adresser au conseil du personnel si celui-ci n'est pas syndiqué.

Imposer au membre l'adhésion sur au moins l'année en cours +12 mois serait une manière d'éviter les adhésions opportunistes.

Un collègue fait part du fait que la prise en charge par l'assurance juridique ne doit pas être rétroactive à la survenance du problème à résoudre.

Une consultation par mail sera faite dans les prochaines semaines avec l'aide des scrutateurs.

**7. Actions futures (doc. SYND.AG.ORD.2018-5)**

Demande d'heures et de temps de détachement pour permettre les travaux du comité.

Les élections du comité du syndicat auront lieu à l'automne 2019.

Le comité s'engage à veiller à l'équilibre des contrats santé.

Un membre demande que dans le cadre du « paycut », que le comité veille à ce que des dommages et intérêts pour les syndiqués soit plus élevés que pour les non-syndiqués. Il est important qu'il y ait de la solidarité mais aussi de l'équité.

Le président du syndicat rappelle qu'il est important que les dépens soient retournés au syndicat ou à la CAP afin de maintenir le contrat à l'équilibre.

Il faudra voir avec Me Sicault que les frais de justice reviennent bien au syndicat, et non à lui-même.

Un membre propose que soit signée une convention pour que les personnes s'engagent bien au reversement des dépens à l'assurance.

Les 4 personnes qui ont déposé un appel au tribunal dans le cadre du paycut sont toutes syndiquées.

Une prochaine réunion sera organisée par le groupe de travail sur les « paycuts » concernant les personnels de catégories P et supérieures afin d'éclaircir et d'informer sur la procédure et les suites à donner.

**8. Divers**

- Retraités et Questions / réponse

Un seul retraité à participer à cette AG. Aucune question.

**L'assemblée est levée à 12h35.**